



Provence-Alpes-
Côte-d'Azur



Le coût de production chez les éleveurs fromagers caprins hors-sol

REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Ce système est caractérisé par l'achat de l'intégralité de l'alimentation distribuée (fourrages et concentrés). Pour rentabiliser ces charges alimentaires élevées, la viabilité du système passe par un très bon niveau de production laitière des animaux et par une valorisation élevée du litre de lait transformé en fromages.

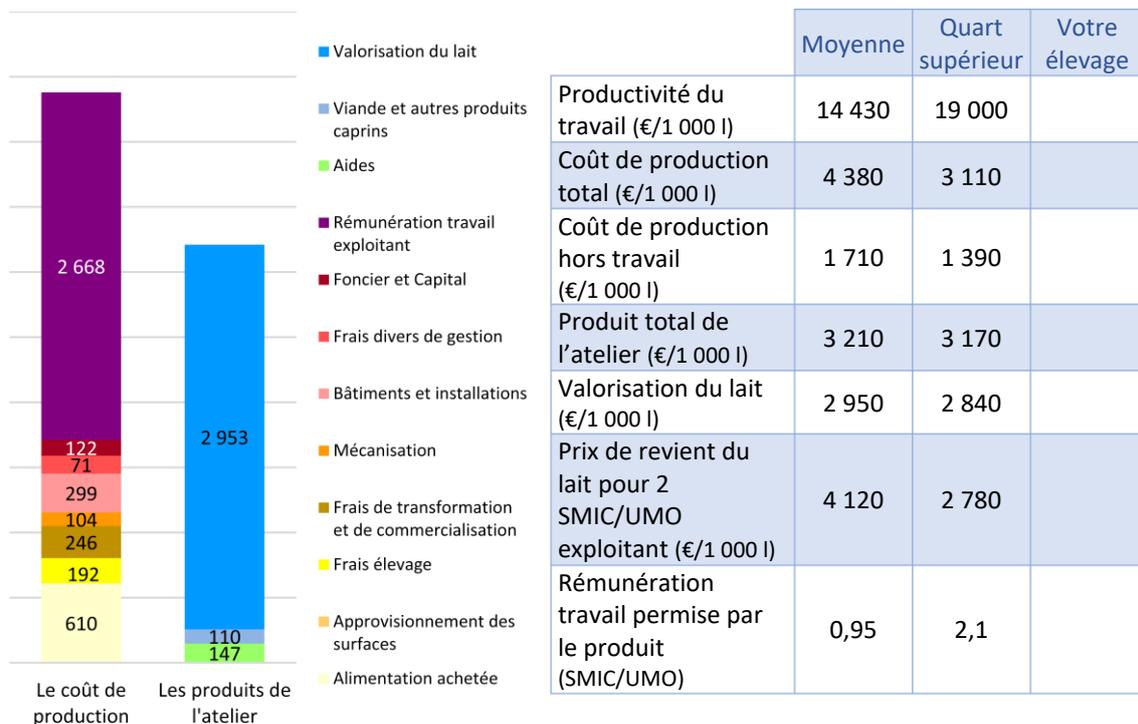
Le système « hors sol » peut se rencontrer sur toute la région PACA. Le besoin en surface étant négligeable, il représente une voie d'installation dans les zones à très forte pression foncière. Une localisation dans un bassin de consommation important permet de limiter les déplacements, et le temps consacré à la commercialisation.

Présentation des 10 ateliers étudiés

Main d'œuvre totale	2,05 UMO
<i>dont main d'œuvre salariée</i>	<i>0,75 UMO</i>
Nombre de chèvres	42
Lait produit/chèvre	610 litres
Quantité de lait commercialisée	24 700 litres

La charge de travail justifie la présence de 2 personnes et 0,75 temps de salarié. Le troupeau est de petite taille mais avec une production laitière plus élevée. S'il y en a, les surfaces sont souvent utilisées pour l'exercice des chèvres et ne constitue qu'une très faible part dans la ration alimentaire.

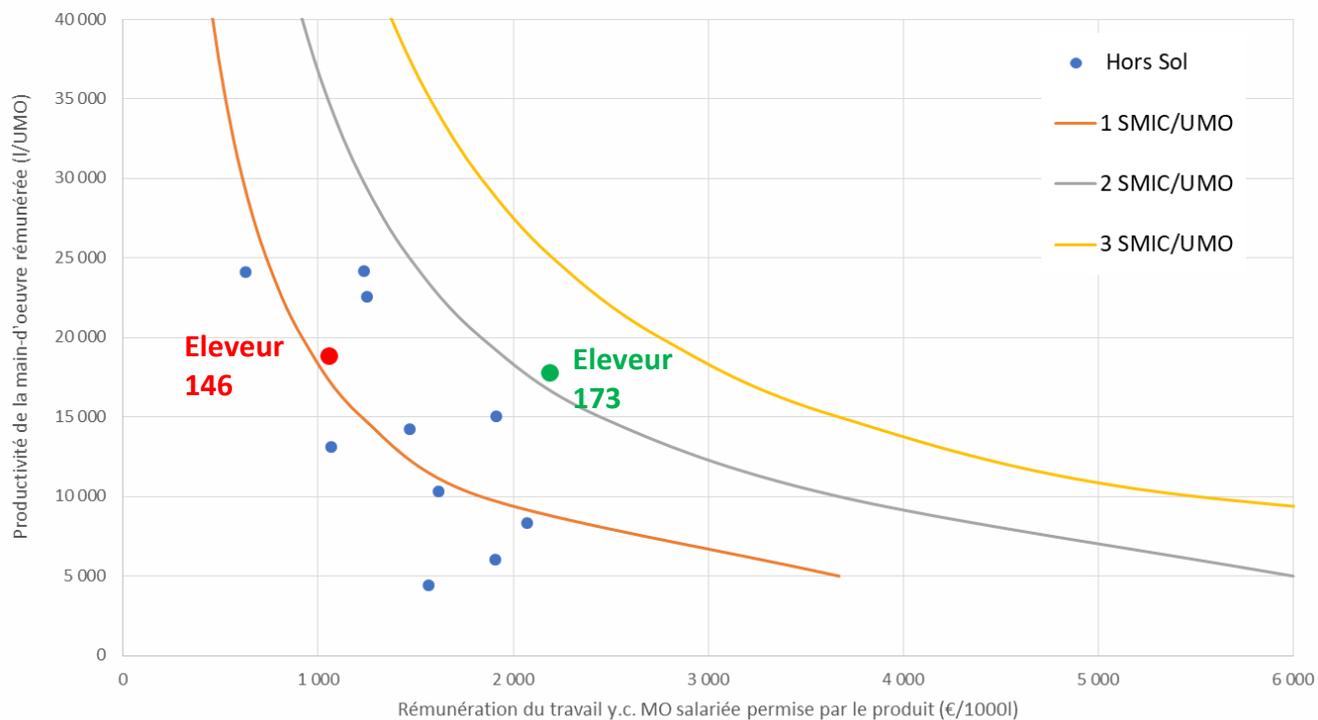
Quelques indicateurs sur le coût de production



COLLECTION RÉSULTATS



ANALYSE DE LA VARIABILITE DU COUT DE PRODUCTION ET DIFFERENTES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE PAR LES ELEVEURS



Crédit photo : FX Emery - MRE

146

Exploitation de haute-montagne avec des hivers rigoureux.

La rémunération permise n'est que de 1,33 SMIC, résultat de charges mal maîtrisées, d'une productivité et d'une valorisation des produits à peine à la moyenne.



Productivité

L'exploitation conduite par une personne seule avec le renfort de 0,5 UMO salarié, et d'un peu de bénévolat possède 50 chèvres et produit 28 000 litres de lait. Les chèvres sont en monotraite toute l'année, soit une productivité à la chèvre de 560 litres de lait, ce qui pour ce système est dans la fourchette basse. La productivité du travail est d'un peu plus de 19 000 litres de lait par UMO soit au niveau de la médiane du groupe.



Charges

L'exploitation dispose d'un peu de surface en herbe. L'intégralité de l'alimentation est achetée et apportée à l'auge. Sur cette exploitation, le poids des charges est très important ; avec en particulier des dépenses d'électricité et d'entretien de groupe froid élevées, du fait de locaux mal isolés, de beaucoup de report de lait et de stockage de fromages.



Produits

Le produit total et le produit lait de l'exploitation se situent dans la moyenne du groupe.

173

Exploitation de haute montagne.

Malgré une productivité du travail moyenne, grâce à un produit élevé et des charges maîtrisées, la rémunération permise est de 2,17 SMIC/UMO.



Productivité

L'exploitation est conduite par deux associés avec le renfort du conjoint d'un des deux associés. Un troupeau de 60 chèvres produisant 35 000 litres de lait est présent. La productivité animale (650 litre/chèvre) et celle du travail (18 000 Litres/UMO) sont un peu supérieures à la moyenne, mais n'atteignent pas les performances du groupe de tête.



Charges

L'exploitation ne dispose que de surfaces en parcours peu riches utilisées pour l'exercice physique et la détente de mai à novembre selon les années. L'intégralité de l'alimentation qui est distribuée à l'auge est achetée. Sur cette exploitation et compte-tenu du système, les charges sont maîtrisées.

La mécanisation ainsi que les charges sur le bâtiment et le matériel sont réduites, signe d'une installation économe et aussi d'une exploitation en rythme de croisière.



Produits

Le produit lait de l'exploitation est dans la moyenne du groupe. La présence de parcours et la localisation de l'exploitation en montagne permet de mobiliser des aides qui viennent consolider le produit total de l'exploitation.

En résumé



146



173

LES MARGES DE MANŒUVRE

Sur les exploitations hors sol, la sélection génétique doit être rigoureuse pour permettre une rentabilité économique car les charges ne sont pas compressibles, notamment sur le poste alimentation.

La production laitière et la valorisation doivent être soutenues pour « rentabiliser » des charges alimentaires importantes.

Améliorer les produits

	Variabilité (2 ^{ème} décile-Médiane-8 ^{ème} décile)			Votre élevages
Valorisation du lait (€/1 000 l)	2 400	2 941	3 533	
Productivité du travail (l/UMO)	8 682	14 070	21 558	
Lait par chèvre (l)	563	628	682	

Réduire les charges

	Variabilité (2 ^{ème} décile-Médiane-8 ^{ème} décile)			Votre élevages
Coût nourri logé (€/1 000 l)	1 405	928	673	
Mécanisation (l/UMO)	160	90	40	
Coût du système d'alimentation (€/1 000 l)	987	665	578	
Frais de transformation et de commercialisation (€/1 000 l)	352	262	130	

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Juillet 2020 - Référence Idele : 00 20 601 017 - Réalisation : Valérie Lochon
Crédit photos : FX Emery, MRE PACA

Vos contacts dans les départements :

Josine GIRAUD - Chambre d'agriculture 04 - Tél. 04 92 30 57 78 - @: jgiraud@ahp.chambagri.fr
Henriette COURSANDE - Syndicat caprin 05 - Tél. 04 92 52 53 27 - @: h.coursange@free.fr
Pascale CLERC - Chambre d'agriculture 06 - Tél. 04 97 25 76 53 - @: pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
Audrey SEIGNER - Chambre d'agriculture 13 - Tél. 04 42 23 86 45 - @: a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Séverine PASTORELLI - Chambre d'agriculture 83 - Tél. 04 94 99 74 02 - @: severine.pastorelli@var.chambagri.fr
Michèle BULOT LANGLOIS - Chambre d'agriculture 84 - Tél. 04 90 74 47 40 - @: michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr

Coordination régionale :

Christine Guinamard - Institut de l'Élevage - Tél. : 04 92 72 32 08 - @: christine.guinamard@idele.fr
Vincent ENJALBERT - MRE - Tél. 04 92 87 09 43 - @: v.enjalbert@mre-paca.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, France Agrimer. et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

